



Separation abandon de famille

Par **gibert**, le **12/10/2009** à **17:16**

Bonjour,

j'ai un petit garçon de 3 ans né en mai 2006 et je suis séparé du papa depuis aout 2006 il ne sais jamais occupé de son fils et ne verse pas de pension alimentaire et moi j'accepte car nous ne somme pas passer au tribunal mais il a décider de demander ces droit alors qu'il ne s'en ai jamais occupé j'ai envie d'aller porter plainte pour abandon de famille en esperant que cela jouera en ma faveur au tribunal que dois je faire je supporterai pas qu'il ai des droit?

Par **jeetendra**, le **12/10/2009** à **19:46**

[fluo]CIDFF du Gard[/fluo]

20, rue de Verdun

30900 NIMES

Téléphone : 04 66 38 10 70

cediff.gard@9business.fr

Bonsoir, si vous n'étiez pas marié mais viviez en concubinage il n'y a pas lieu de déposer une plainte pour abandon de famille, vous ne pouvez lui réclamer une pension alimentaire que s'il a reconnu votre enfant, contactez l'Association cidff de Nimes, ils vous aideront, courage à vous, bonne soirée